

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 14 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Raphaël CHAUVOIS (P. M. MESLE), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER), Emmanuel TISON (P. Mme SEGAUD CASTEX).

**Secrétaire de séance :** Mme NAUDOT.

**Finances :**

**POLITIQUE SPORTIVE – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGES  
DU SPORT (ANDES)**

DEL20210614_05	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

*Rapporteur : M. Jammet - VU en C° finances du 10/06/2021*

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) propose aux collectivités adhérentes un soutien et un accompagnement technique et juridique, pour une meilleure gestion des activités et équipements sportifs, en matière d'investissement et de fonctionnement. Elle favorise et coordonne les échanges entre les collectivités, en organisant notamment des réunions, pour que chacune puisse tirer bénéfice de l'expérience des autres.

Ses objectifs principaux sont :

- resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régional et national ;
- assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Par exemple, elle propose une veille informationnelle sur son site concernant les nouvelles mesures sanitaires applicables au secteur du sport (<https://www.andes.fr/actualites/covid-19-nouvelles-mesures-applicables-au-secteur-du-sport-03-05-2021/>) ou encore, des informations relatives à la déduction fiscale des cotisations des adhérents afin de préserver la trésorerie des clubs (<https://www.andes.fr/actualites/replay-webinaire-du-26-04-21-la-deduction-fiscale-des-cotisations-des-adherents/>).



Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la Commune de Ouistreham, il convient d'adhérer à l'association ANDES, le montant annuel des cotisations étant fixé en fonction du nombre d'habitants :

Tranche démographique	Montant annuel de cotisation (tarif 2021)
Moins de 1 000 habitants	55€
De 1 000 à 4 999 habitants	110€
De 5 000 à 19 999 habitants	232€
De 20 000 à 49 999 habitants	464€
De 50 000 à 99 999 habitants	927€
Plus de 100 000 habitants	1730€

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- ➔ DECIDE de l'adhésion de la Commune à l'ANDES, pour un montant annuel de 232€ (tarif 2021 conforme au dernier recensement de la commune) ;
- ➔ DESIGNER M. Luc JAMMET, adjoint délégué aux sports, pour représenter la collectivité auprès de l'ANDES.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **17 JUIN 2021**  
Certifiée exécutoire le